

## Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 04 Relation de soins			
Ancien Code	PAMI1B04SF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XASF1040		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Patricia MATOT</b> ( <a href="mailto:patricia.matot@helha.be">patricia.matot@helha.be</a> ) Garance MALENGREZ ( <a href="mailto:garance.malengrez@helha.be">garance.malengrez@helha.be</a> ) Déborah DECUYPER ( <a href="mailto:deborah.decuypere@helha.be">deborah.decuypere@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette unité englobe les différents éléments de la relation de soins, particulièrement ceux relatifs au domaine psycho-social et relationnel

#### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
- 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
- 1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique

Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**

- 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
- 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
- 7.3 3. Développer la relation d'aide

#### Acquis d'apprentissage visés

- Identifier les concepts de base régissant les relations entre soignant et soigné
- Evaluer les interactions entre soignant et soigné au cours de relations de civilité, de soin et/ou d'empathie dans différents contextes

#### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI1B04SFA	Psychologie 1	24 h / 2 C
PAMI1B04SFB	Santé mentale	12 h / 1 C
PAMI1B04SFC	Croyances et valeurs	36 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI1B04SFA	Psychologie 1	20
PAMI1B04SFB	Santé mentale	10
PAMI1B04SFC	Croyances et valeurs	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

## 5. Cohérence pédagogique

La définition des compétences humaines et relationnelles en fait un ensemble d'aptitudes et d'habiletés nécessaires pour interagir efficacement avec les autres. Les interactions en question peuvent avoir lieu dans un contexte professionnel, les savoirs abordés dans cette UE aident à les identifier et les interroger tout au long de la pratique.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

## Bachelier : sage-femme

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Psychologie 1			
Ancien Code	15_PAMI1B04SFA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF1041		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Garance MALENGREZ</b> ( <a href="mailto:garance.malengrez@helha.be">garance.malengrez@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

La finalité du cours de psychologie du bloc 1 est de comprendre comment fonctionne la communication interpersonnelle afin de pouvoir décoder ce qui s'y vit dans l'ici et le maintenant, et pouvoir ainsi être plus adéquat dans la relation. Pour ce faire, les notions de base de la psychologie générale seront abordées. Le cours abordera du contenu théorique pour arriver à la compréhension du fonctionnement de l'individu en relation

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

##### Acquis d'apprentissage de l'activité

- Analyser une situation relationnelle en s'appuyant sur les contenus théoriques développés en classe.

##### Objectifs :

Expliquer les modèles théoriques vus au cours en lien avec la psychologie et la problématique de la communication;  
Expliquer les fondements et le développement de l'individu en fonction du (des) modèle(s) développé(s) dans le cours;

##### Au départ d'une situation clinique :

Être capable d'utiliser la terminologie adéquate;

Être capable de différencier les grandes approches théoriques en psychologie;

Être capable de repérer le mode de relation de chacun des acteurs en fonction des stades de développement;

Être capable de repérer les phénomènes de la psychologie sociale.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- o Chapitre 1 : introduction à la psychologie
- o Chapitre 2 : les approches théoriques en psychologie
- o Chapitre 3 : la psychologie du développement
- o Chapitre 4 : la psychologie sociale

Divers : des mises en situations cliniques seront proposées dans le cours afin de mettre en application les concepts théoriques.

#### Démarches d'apprentissage

Exposé magistral soutenu par un PowerPoint à disposition des étudiants.  
Utilisation de vidéos illustratives.  
L'interactivité est encouragée par le biais d'interventions des étudiants (questions-réponses)

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Possibilité de contacter l'enseignant par e-mail.  
Des exercices de mises en application sont effectuées tout au long du cours.  
1 à 2 heures de cours en fin d'année sont dédiées aux questions-réponses des étudiants.

### **Sources et références**

Elkâim, M. (2007). Comprendre et traiter la souffrance psychique. Paris : Seuil.  
Huffman, K., Dowdell, K., & Sanderson, C. (2020). Introduction à la psychologie. Paris : De Boeck Supérieur.  
Pelé-Bonnard, C. (2020). 100 fiches pour réussir sa licence de psychologie. Paris : Studyrama.  
Tourrette, C., Guidetti, M. (2008). Introduction à la psychologie du développement. Paris : Armand Collin.  
Watzlawick, P. (2014). Une logique de la communication. Paris : Points  
Yzerbyt, V. & Klein, O. (2019). La psychologie sociale. Paris : De Boeck Supérieur.  
Les références de toutes les vidéos illustratives sont intégrées dans le cours.

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

PowerPoint à disposition des étudiants disponible sur la plateforme

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Examen écrit.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### **Dispositions complémentaires**

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

## Bachelier : sage-femme

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Santé mentale			
Ancien Code	15_PAMI1B04SFB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF1042		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Patricia MATOT ( <a href="mailto:patricia.matot@helha.be">patricia.matot@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Le but général de ce cours est d'initier les étudiants de 1ère année BSF à la relation d'aide rencontrée par les soignants dans les services de psychopathologie et d'ainsi préparer à faire des situations psychologiques complexes vécues en stage, un moment particulièrement fécond dans leur formation.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin du cours, l'étudiant doit être capable de :

Expliquer la complexité de la santé et de la maladie mentales ;

Expliquer les différentes étapes de l'histoire de la psychiatrie et ses traitements

Comprendre la démarche en soins infirmiers psychiatriques en citant et expliquant les différents besoins humains développés par A. MASLOW ;

Expliquer l'estime de soi et ses conséquences sur l'être humain

Expliquer les mécanismes du stress et pouvoir guider le client dans la gestion de celui-ci.

Pourquoi la psychiatrie fait-elle partie du programme obligatoire de la formation ?

- Les influences réciproques entre le psychisme et le somatique sont nombreuses. Certains problèmes purement organiques se manifestent par des symptômes évoquant la maladie mentale (délires dus à des intoxications, à l'hypothyroïdie, etc.) et d'autre part, certaines affections relevant de la psychiatrie ont des répercussions sur le plan organique.

- L'incidence de la maladie mentale est considérable dans l'ensemble des prestations de santé.

- Chaque être humain est susceptible de connaître un jour des problèmes liés à la maladie mentale et d'avoir besoin d'aide pour le rétablissement de son équilibre psychique. Ce besoin d'aide peut se manifester aussi bien dans la vie quotidienne que dans des services généraux de santé et n'est donc pas limité aux établissements spécifiquement psychiatriques.

Les compétences clés pour le travail des sages -femmes en santé mentale :

Etre capable de :

Détecter les troubles psychiques et en évaluer la gravité ;

Créer, construire et gérer une relation d'aide ;

Soigner le psychisme.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

1. La découverte de la complexité de la santé et de la maladie mentale : notamment, les diverses définitions de la santé et de la maladie mentale selon divers points de vue.

2. La découverte de l'histoire de la Psychiatrie et des soins infirmiers en psychiatrie
3. La compréhension de la démarche en soins infirmiers psychiatriques : notamment, la théorie des besoins humains de MASLOW.
4. L'estime de soi.
4. Le stress et sa gestion.
5. L'organisation d'une séance de méditation dans le but de préparer la gestion du stress lié aux examens

### **Démarches d'apprentissage**

Exposé magistral soutenu par un powerpoint  
 Exercices suivi du correctif  
 Activité libre de méditation

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Possibilité de contacter l'enseignant par e-mail

### **Sources et références**

A déterminer

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

PPT à disposition des étudiants disponible sur la plateforme

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

Examen écrit au Q2 et au Q3

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### **Dispositions complémentaires**

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR(fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

## Bachelier : sage-femme

**HELHa Gilly** Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY  
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : [sante-gilly@helha.be](mailto:sante-gilly@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Croyances et valeurs			
Ancien Code	15_PAMI1B04SFC	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF1043		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Déborah DECUYPER</b> ( <a href="mailto:deborah.decuypere@helha.be">deborah.decuypere@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette unité englobe les différents éléments de la relation de soins, particulièrement ceux relatifs au domaine psychosocial et relationnel

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence 2. Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

2.1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

Sciences religieuses

Introduction : vocabulaire, les sectes, l'extrémisme religieux et l'origine des religions

I. Les religions monothéistes :

Partie théorique : Histoire et croyances du judaïsme, du christianisme (catholiques, orthodoxes, protestants et anglicans) et de l'islam

Partie pratique : les traditions, l'alimentation, la sexualité, la maladie et la mort dans le judaïsme, le christianisme (catholiques, orthodoxes, protestants) et l'islam

II. Le bouddhisme

III. L'excision

#### Démarches d'apprentissage

Mises en situation

Textes

Vidéos, reportages

Experts extérieurs

#### Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices de groupe

## Sources et références

Communiqués durant le cours

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

PPT

Notes de cours

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Examen écrit

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales

obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de note inférieure à 8/20 dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la moyenne arithmétique pondérée ne sera pas effectuée : la note d'échec (ou la note la plus faible si plusieurs échecs) sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
2. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont il est question sera prise en compte pour la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités).

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre), pour (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage
- une note de 10/20 ou plus : il voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE)
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage. Si l'étudiant ne représente pas cette partie, il aura un PP à l'activité d'apprentissage qui sera ensuite porté à la note de l'UE.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).